



PROGRAMME DE SUBVENTION RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mis sur pied un programme de subvention dans le but d'aider les citoyens à récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des aménagements paysagers.

Les récupérateurs d'eau admissibles à la subvention doivent avoir les caractéristiques suivantes:

- Le baril doit contenir au moins 200 litres (45 gallons)
- Le baril doit être en plastique, idéalement en plastique recyclé et avoir été fabriqué spécifiquement pour cette fin. Il peut être couvert d'une autre matière tel le bois.
- Il doit y avoir un couvercle amovible pour la sécurité des enfants. Ce couvercle favorise la collecte d'eau. Il doit y avoir un grillage pour éviter qu'il y ait une accumulation de débris dans le baril.
- Il doit y avoir un robinet qui permet l'écoulement de l'eau pour l'arrosage.
- Le baril doit être installé sous une gouttière pour que l'eau s'écoule dans le baril.

■ *Durée du projet*

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

■ *Subvention maximale*

La subvention maximale est de 40 \$ pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (éco pluie) mentionné ci-haut.

La subvention est limitée à 1 récupérateur d'eau de pluie par logement.

■ *Preuve de l'achat du nouveau récupérateur d'eau de pluie*

Le demandeur doit fournir une preuve écrite de l'achat du récupérateur d'eau de pluie telle une facture. Cette preuve doit être envoyée avec le formulaire de demande de subvention.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Étape 1 Achat du récupérateur d'eau de pluie et installation



Vous pouvez vous procurer un récupérateur d'eau de pluie (éco pluie) dans les magasins à grandes surfaces de type quincaillerie.

Vous devez installer le récupérateur d'eau de pluie sous une gouttière pour recueillir l'eau de pluie. Il doit également être surélevé afin que ce soit sécuritaire pour les enfants.

Étape 2 Compléter le formulaire et fournir les pièces justificatives obligatoires

Remplir le formulaire de demande de subvention et joindre obligatoirement les pièces justificatives, soit :

- La facture (originale ou copie) de l'achat du récupérateur d'eau de pluie.

N'oubliez pas de signer l'autorisation qui permettra au représentant municipal de visiter votre cour arrière afin de valider l'installation du récupérateur d'eau.

Étape 3 Visite et recommandation du représentant municipal

Le représentant municipal validera l'installation du récupérateur d'eau de pluie et fera ses recommandations pour vous aider à l'entretien de celui-ci. De plus, il fera le suivi auprès de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour procéder au versement de la subvention.

Si vous avez complété le formulaire en précisant que vous désirez prendre un rendez-vous avec le représentant municipal, vous devez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 759-7741.

Étape 4 Paiement

La Ville émettra un chèque d'un montant de 40 \$ dans les 60 jours suivant l'acceptation de votre demande. Toute demande incomplète entraînera un retard dans le traitement de celle-ci.